



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

**AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT # 495-2025 CONCERNANT LES
BALISES DE REPÉRAGE – NUMÉRO CIVIQUE**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, PAROISSE
AVIS PUBLIC**

Entrée en vigueur du Règlement numéro 495-2025 concernant les balises de repérage – numéro civique

Avis est par la présente donné que le Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse a adopté, lors de la séance du 11 août 2025, le **Règlement numéro 495-2025** relatif aux balises de repérage pour l'identification des numéros civiques des immeubles situés sur le territoire de la municipalité.

Le règlement prévoit, entre autres :

- L'installation de balises de repérage numérotées pour tous les immeubles dotés d'un numéro civique;
- L'entretien obligatoire des abords des balises par les propriétaires ou occupants afin d'assurer leur visibilité;
- L'interdiction de déplacer, endommager ou apposer tout objet sur une balise installée par la municipalité;
- Les modalités de réparation, remplacement et frais associés aux balises;
- Les pénalités applicables en cas de non-respect des dispositions du règlement.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et s'applique à compter de sa publication. Les propriétaires et occupants d'immeubles sont invités à prendre connaissance du règlement dans son intégralité, disponible au bureau municipal situé au **1428, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse**, ou sur le site internet de la municipalité.

Pour toute information ou demande relative à l'application du Règlement numéro 495-2025, les citoyens peuvent contacter le **bureau municipal** durant les heures d'ouverture.

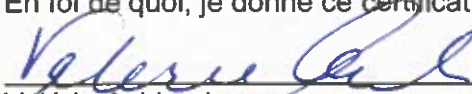
Fait à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse, le 13 août 2025


Valérie Aubin
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Valérie Aubin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, certifie par la présente avoir publié, en date du 13 août 2025, l'avis public concernant le concernant les balises de repérage, en affichant une copie à l'hôtel de ville de la Paroisse et sur internet.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 août 2025.


Valérie Aubin, dma
Directeur général / greffière-trésorière

